



BAILLEURS SOCIAUX



COLLECTIVITÉS

AIDE AUX PROJETS 2019

Bâtiments à énergie positive et biosourcés

Réduire la consommation d'énergie est une nécessité pour répondre aux défis du dérèglement climatique et de l'augmentation des charges énergétiques. L'amélioration de l'efficacité énergétique du parc bâti est une priorité du programme Effilogis et du Plan Bâtiment Durable régional. Le secteur du bâtiment est en effet le premier consommateur d'énergie et le second producteur de gaz à effet de serre en France. Cette aide veut encourager l'innovation et démontrer qu'il est possible de concevoir et réaliser des bâtiments autosuffisants en énergie et biosourcés, puits de carbone et moteurs d'une filière économique locale.

Blandine Aubert
Directrice régionale
Bourgogne Franche-Comté
de l'ADEME

Marie-Guite Dufay
Présidente de la Région
Bourgogne-Franche-Comté



Siège de la Communauté
de communes de la Haute Côte,
Corbenay (70)
Architecte: Lucien Colin

Collectivités territoriales

Bailleurs sociaux publics et privés

Vous souhaitez construire des bâtiments à énergie positive ?

- ➔ Mobilisez l'aide à la construction de bâtiments à énergie positive (BEPOS) et biosourcés
- ➔ Aide financière :
Jusqu'à **60 000 €** pour la programmation et les études
Jusqu'à **150 000 €** pour les travaux
- ➔ Aide complémentaire pour la production d'énergie renouvelable
- ➔ Aide pour l'approche environnementale (ingénierie écologique)
- ➔ Accompagnement technique des projets
- ➔ Valorisation du projet

1 - L'AIDE

L'aide s'adresse :

- aux maîtres d'ouvrage publics proposant des bâtiments tertiaires publics ou des logements à loyers conventionnés,
- aux bailleurs sociaux privés.

Les opérations éligibles concernent les projets implantés en région Bourgogne-Franche-Comté, en phase « PROGRAMMATION », « ÉTUDES » ou en phase « TRAVAUX ».

- Pour déposer un projet en phase « PROGRAMMATION » : présentez la proposition d'un programmiste ou d'un assistant à maîtrise d'ouvrage ;
- Pour déposer un projet en phase « ÉTUDES » : présentez le programme définissant le niveau de performance énergétique attendu et la proposition du contrat de maîtrise d'œuvre ;
- Pour déposer un projet en phase « TRAVAUX » : présentez le dossier de consultation des entreprises (DCE) et l'ensemble des pièces justifiant du futur niveau de performance énergétique et des caractéristiques techniques du projet.

CIBLES TECHNIQUES



- **Performance énergétique** : bâtiment à énergie positive conforme aux règles **BEPOS Effinergie 2017** ¹ disponibles sur le site de l'association Effinergie www.effinergie.org.
- **Confort d'été** : Justification d'un bon confort estival.
- **Qualité de l'air intérieur** : Ventilation double-flux exigée.
- **Matériaux biosourcés** : Justification du niveau 3 du label national « Bâtiments biosourcés ».
- **Perméabilité à l'air** : Obligation de mesure à réception des travaux.
- **Écomobilité** : Une évaluation devra être produite.

2 - AIDES ATTRIBUÉES

- **Aide à la programmation** : subvention à hauteur de 50 % du coût de la programmation, plafonnée à **30000 €** par opération.
- **Aide aux études** : subvention à hauteur de 50 % du coût des études, plafonnée à **30000 €** par opération.
- **Aide aux travaux** :
 - Tertiaire** : Subvention à hauteur de **20 % des coûts** retenus, plafonnée à **150000 €** par opération.
 - Logements** : subvention de **15000 €** par logement, plafonnée à **150000 €** par opération.
- **Aide complémentaire** pour la production d'énergie renouvelable ¹.
- Aide sur l'approche environnementale (ingénierie écologique).
- Accompagnement technique assuré par l'équipe technique Effilogis.
- Actions de communication prévues dans le cadre du programme Effilogis.

3 - CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront évalués par un comité technique après expertise. ¹

4 - CALENDRIER DES DÉCISIONS

Dépôt des dossiers au fil de l'eau. Décisions selon les sessions suivantes :

Date limite de dépôt des dossiers	12 avril 2019	4 septembre 2019	31 décembre 2019
Désignation des lauréats	Septembre 2019	Novembre 2019	Début 2020

Nous vous encourageons à déposer votre candidature au plus tôt pour un examen rapide. Tout dossier incomplet à la date de clôture de la dernière session ne sera pas examiné.

5 - POUR DÉPOSER UN PROJET

Les conditions d'aide détaillées sont disponibles sur : www.effilogis.fr

Le dossier de candidature peut être sollicité à l'adresse : effilogis@bourgognefranche-comte.fr

Il est à compléter par le candidat et à envoyer à l'adresse suivante :

- **Madame la Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté Service Efficacité Énergétique et Bâtiment**
4, square Castan - CS51857 - 25031 Besançon CEDEX

¹ Voir conditions détaillées des aides.

Pour constituer
votre dossier, contactez :
effilogis@bourgognefranche-comte.fr

Renseignements techniques :

Région Bourgogne-Franche-Comté :
03 81 61 55 42

Départements 21,58,71, 89
Stéphane Prédébon
stephane.predebon@bourgognefranche-comte.fr

Départements 25,39,70,90
Jean-Luc Krieger
jeanluc.krieger@bourgognefranche-comte.fr